



Société anonyme au capital de 5.353.467 euros
Siège social : 18-20 rue Jacques Dulud, 92200 Neuilly-sur-Seine 512 428 350 R.C.S. Nanterre

-

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2022

-

Préambule

Le présent rapport financier semestriel clos le 30 juin 2022 est établi conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et 222-4 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Il a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF. Il est notamment disponible sur le site de notre société www.LYSOGENE.com.

Table des matières

1.	Attestation de responsabilité du rapport financier	3
1.1	Responsabilité du rapport financier semestriel	4
1.2	Attestation de la personne responsable	4
2.	Rapport semestriel d'activité	5
2.1	Faits marquants du premier semestre 2022	6
2.2	Analyse de l'évolution financière sur le premier semestre 2022	8
2.3	Evènements postérieurs à la clôture	10
2.4	Evolution et perspectives	10
3.	Transactions entre les parties liées	12
4.	Facteurs de risques	13
4.1	Risque de liquidité	13
5.	Comptes semestriels condensés au 30 juin 2022	15
5.1	Bilan condensé	16
5.2	Compte de résultat net condensé	17
5.3	Tableau du résultat global condensé	17
5.4	Tableau de flux de trésorerie	18
5.5	Tableau de variation des capitaux propres	19
5.6	Notes annexes aux états financiers semestriels	20
6.	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information semestrielle	38

1

Attestation de responsabilité du rapport financier semestriel

1.	Attestation de responsabilité du rapport financier semestriel	4
1.1	Responsable du rapport financier semestriel	4
1.2	Attestation de la personne responsable	4

1. Attestation de responsabilité du rapport financier semestriel

1.1 Responsable du rapport financier semestriel

Madame Karen Pignet (nom d'usage Aiach), Présidente-Directrice Générale de la Société.

Le nom d'usage « Aiach » sera utilisé dans le présent rapport financier.

1.2 Attestation de la personne responsable

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

A Neuilly-sur-Seine, le 23 septembre 2022

Karen Aiach,
Présidente-Directrice Générale

2

Rapport semestriel d'activité

2.	Rapport semestriel d'activité	6
2.1	Faits marquants du premier semestre 2022	6
2.1.1	La Société	6
2.1.2	Faits marquants de la période	6
2.2	Analyse de l'évolution financière sur le premier semestre 2022	8
2.2.1	Produits d'exploitation	8
2.2.2	Charges d'exploitation	8
2.2.3	Frais de recherche et développement	9
2.2.4	Frais administratifs et commerciaux	9
2.2.5	Résultat financier	9
2.3	Evènements postérieurs à la clôture	10
2.4	Evolution et perspectives	10

2. Rapport semestriel d'activité

2.1 Faits marquants du premier semestre 2022

2.1.1 La Société

LYSOGENE S.A. (ci-après dénommée "LYSOGENE") est une société anonyme enregistrée et domiciliée à Neuilly-sur-Seine, en France.

LYSOGENE est une plateforme technologique de thérapie génique qui utilise son savoir-faire pour développer des traitements contre les maladies rares et génétiques du système nerveux central (SNC), avec un intérêt particulier pour les maladies neurodégénératives. Le modèle d'affaires de la Société est de prendre en licence, auprès de partenaires académiques ou pharmaceutiques, des programmes de recherche et de les développer pour les amener au plus vite et avec la plus grande chance de succès au stade clinique grâce à sa grande expertise acquise dans les domaines pré-cliniques, cliniques, de production, réglementaires et sa connaissance des groupes de patients et des leaders d'opinion en Europe comme aux Etats-Unis.

L'objectif de la Société est de renforcer sa position de leader en matière de développement de thérapies géniques pour les maladies du système nerveux central, pour lesquelles les besoins médicaux restent largement insatisfaits à l'image de la MPS IIIA, de la gangliosidose à GM1, du syndrome de l'X fragile, de la maladie de Gaucher et de la maladie de Parkinson. En plus de ces maladies pour lesquelles la Société dispose de programmes de R&D, la Société ambitionne d'élargir de manière continue son pipeline avec de nouveaux programmes de recherche.

La Société est composée d'une équipe de professionnels et d'experts, spécialisés dans la recherche et le développement de la thérapie génique, couvrant un ensemble de disciplines et d'activités telles que : les activités réglementaires, technologiques, scientifiques et précliniques, cliniques, accès aux patients, financières, etc. La Société opère principalement, mais pas seulement, en Europe et aux États-Unis. Elle collabore également avec des réseaux de leaders d'opinion reconnus. La Société estime que la mise en œuvre de ces ressources pourrait aboutir à la création d'une classe de thérapies géniques sûres et efficaces transformant la vie des patients et de leur famille.

À la croisée de la thérapie génique, de la neurologie et des maladies rares mortelles du SNC, LYSOGENE évolue en tant que pionnière dans un environnement particulièrement favorable pour prendre une place de leader dans un domaine thérapeutique en pleine émergence.

Au 30 juin 2022, LYSOGENE est constituée d'une équipe pluridisciplinaire de 22 collaborateurs.

2.1.2 Faits marquants de la période

Le 11 janvier 2022, LYSOGENE a reçu la notification de la résiliation des accords de licence conclus avec SAREPTA pour le programme LYS-SAF302 dans le traitement de la MPS IIIA. Cette résiliation est effective depuis le 11 juillet 2022. Elle permet à LYSOGENE de récupérer les droits relatifs à la commercialisation et au développement de LYS-SAF302 aux États-Unis et dans d'autres territoires en dehors de l'Europe, ainsi que la responsabilité de l'approvisionnement commercial mondial du produit, qui avaient été cédés à SAREPTA.

Au cours du 1^{er} semestre 2022, la Société a publié les premières données de l'étude clinique de Phase 2/3 AAVance avec la thérapie génique LYS-SAF302 présentées à divers congrès. A l'occasion du WORLDSymposium™ 2022, la Société a présenté des données positives de biomarqueurs de la maladie MPS IIIA démontrant l'activité biologique de LYS-SAF302, avec des réductions par rapport aux valeurs initiales de la

concentration d'héparane sulfate et des gangliosides GM2 et GM3 dans le liquide céphalorachidien à partir de 6 mois après le traitement, ainsi que des réductions du taux sérique de neurofilaments à chaîne légère (NF-L), un biomarqueur des lésions axonales, à partir de 18 mois après le traitement. La Société a également présenté à l'occasion de la 25^e réunion annuelle de l'ASGCT (American Society for Gene & Cell Therapy) des résultats préliminaires d'efficacité montrant une amélioration, une stabilisation ou un ralentissement du déclin de l'âge de développement cognitif (DA) chez environ la moitié des patients. En particulier, chez les 6 patients recrutés avant l'âge de 30 mois, il a été observé dans les 24 mois suivant le traitement une augmentation ou une stabilisation durable des domaines cognitif, du langage et de la motricité selon le BSID-III. Deux de ces 6 patients, dont l'un est âgé de plus de 4 ans, ont déjà dépassé de plusieurs mois le DA cognitif le plus élevé observé dans la cohorte d'histoire naturelle (35 mois). Les 2 patients ont atteint respectivement 41 et 42 mois de DA cognitif au cours des 24 mois post-traitement, avec une augmentation respective de 25 et 17 mois par rapport à leur visite d'inclusion dans l'étude. Ces résultats, qui suggèrent que les jeunes patients répondent davantage au traitement de thérapie génique, doivent être corroborés et confirmés par les analyses statistiques définitives. Ils comprendront également des critères secondaires de comportement et d'imagerie ainsi que les données de l'étude observationnelle menée chez des enfants traités avec LYS-SAF302 à l'aide de vidéos et d'entretiens avec les parents.

Le développement du deuxième programme de thérapie génique avec LYS-GM101 chez des patients atteints de la forme infantile de la gangliosidose à GM1 s'est poursuivi au cours de la période avec le recrutement de l'ensemble de la cohorte de sécurité. Le candidat-médicament de thérapie génique LYS-GM101 a été administré à 5 patients au total aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en France, achevant la phase 1 de l'étude clinique adaptative.

En ce qui concerne les programmes précliniques, la Société a annoncé le 12 avril 2022 avoir exercé son option de prise de licence exclusive mondiale auprès de Yeda Research and Development Co Ltd, l'entité commerciale du Weizmann Institute of Science, pour le développement et la commercialisation d'un candidat médicament de thérapie génique dans le traitement de la maladie de Gaucher neuronopathique et de la maladie de Parkinson (PD) associées à des mutations du gène GBA1. Selon les termes de l'accord, Lysogene sera responsable des développements préclinique et clinique, de la fabrication, des activités réglementaires et de la commercialisation du candidat médicament au niveau mondial. Yeda Research and Development Co Ltd pourra recevoir des redevances sur les ventes futures du produit ainsi que d'autres paiements.

Par ailleurs, la Société a annoncé le 21 avril 2022, la publication de résultats précliniques préliminaires positifs pour son programme de thérapie génique dans le traitement de l'X fragile. Un article publié dans EMBO Molecular Medicine (Habbas et al., EMBO Mol Med (2022) e14649) démontre que la diacylglycérol kinase (DGKk) délivrée par vecteur viral adéno-associé (AAV) permet une correction à long-terme des syndromes de l'X fragile (FXS) observés dans le modèle murin de la maladie.

En matière de financement, la Société a tiré le 25 février 2022, la première tranche de financement de 3 millions d'euros constitutifs de l'accord de prêt de 15 millions d'euros signé avec la Banque Européenne d'Investissement en décembre 2021, et a émis consécutivement 1 337 276 bons de souscription (BSA) au profit de l'institution.

2.2 Analyse de l'évolution financière sur le premier semestre 2022

Le tableau suivant présente les principaux postes du compte de résultat pour les exercices clos les 30 juin 2022 et 2021.

Compte de résultat <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	30/06/2021
Produits d'exploitation		
- Chiffre d'affaires	8 439	2 922
- Autres produits d'exploitation	1 603	1 305
Total produits d'exploitation	10 042	4 227
Charges d'exploitation		
- Frais de recherche et développement	(6 512)	(6 859)
- Frais administratifs et commerciaux	(2 625)	(2 566)
Total charges d'exploitation	(9 137)	(9 425)
Résultat opérationnel	905	(5 198)
Résultat financier	(202)	(333)
Impôts sur les bénéfices	-	-
Résultat net de la période	703	(5 531)
Résultat de base par action (en euros)	0,04	(0,33)
Résultat dilué par action (en euros)	0,04	(0,30)

2.2.1 Produits d'exploitation

Jusqu'au 31 décembre 2021, la comptabilisation du chiffre d'affaires liée aux contrats entre Lysogène et Sarepta était étalée au prorata des coûts directs internes et externes rattachables au développement du produit LYS-SAF302 conformément à la norme comptable IFRS 15. Une présentation détaillée de ce contrat figure au paragraphe 20.1.1 du Document d'enregistrement universel 2021.

A la suite de la résiliation de l'accord de collaboration avec SAREPTA notifiée le 11 janvier 2022, la Société a comptabilisé pour le 1^{er} semestre 2022 l'ensemble des versements du partenaire non encore reconnus à date pour un montant de 8 439 milliers d'euros.

Les autres produits d'exploitation sont essentiellement constitués du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) de la période qui s'élève à 1 591 milliers d'euros comparé à 1 294 milliers d'euros au 30 juin 2021.

2.2.2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation diminuent sur la période, passant de 9 425 milliers d'euros à 9 137 milliers d'euros, en raison d'une baisse des dépenses de recherche et développement.

2.2.3 Frais de recherche et développement

Frais de Recherche et Développement <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	30/06/2021
- Charges de personnel	(1 790)	(2 102)
- Achats et charges externes	(4 704)	(4 668)
- Autres	(18)	(89)
Total des frais de recherche et développement	(6 512)	(6 859)

Les frais de recherche et développement s'élevaient à 6 512 milliers d'euros au premier semestre 2022 contre 6 859 milliers d'euros en 2021. Cette baisse s'explique principalement par :

- Une diminution des charges de personnel liée à la variation des effectifs sur la période et à un moindre impact des plans d'attribution d'actions gratuites ;
- Des charges externes quasi-stables sur la période avec une augmentation des dépenses relatives à la campagne de production des lots cliniques du candidat-médicament LYS-GM101, compensée par une diminution des charges liées aux litiges. En effet, en 2021 la Société avait comptabilisé l'impact défavorable du dénouement d'un litige commercial avec un partenaire industriel entraînant le versement par la Société de 2,8 millions de dollars (environ 2,4 millions d'euros) à son partenaire.

Les autres charges incluent notamment les dotations aux amortissements d'une licence, intégralement amortie au 31 décembre 2021, et des pertes de change sur dettes fournisseurs.

2.2.4 Frais administratifs et commerciaux

Frais administratifs et commerciaux <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	30/06/2021
- Charges de personnel	(1 229)	(1 450)
- Achats et charges externes	(1 173)	(893)
- Autres	(223)	(223)
Total des frais administratifs et commerciaux	(2 625)	(2 566)

Les frais administratifs et commerciaux s'élevaient à 2 625 milliers d'euros au premier semestre 2022, en légère augmentation par rapport à 2021 avec :

- Une augmentation des achats et charges externes notamment associés à des honoraires juridiques dans le cadre de la mise en place de financements ;
- En partie compensée par une diminution des charges de personnel liée à la variation des effectifs sur la période et à un moindre impact des plans d'attribution d'actions gratuites.

2.2.5 Résultat financier

Au premier semestre 2022, le résultat financier est négatif de 202 milliers d'euros contre un résultat négatif de 333 milliers d'euros en 2021 :

- Le résultat financier 2022 est principalement composé des frais et intérêts courus sur les prêts accordés à la Société fin 2021 et début 2022 ;
- Le résultat financier 2021 correspond principalement aux coûts associés aux intérêts financiers versés dans le cadre du dénouement d'un litige commercial.

2.3 Evènements postérieurs à la clôture

Le 7 juillet 2022, la Société a présenté de nouvelles données préliminaires de l'étude clinique de thérapie génique de Phase 2/3 AAVance dans la MPS IIIA confirmant les effets positifs de LYS-SAF302 chez d'autres sujets et à des intervalles de temps supplémentaires. Les données préliminaires indiquent des réductions statistiquement significatives de la concentration d'héparane sulfate au niveau du LCR et une diminution des taux de neurofilaments à chaîne légère (NFL) dans le sérum 24 mois après le traitement. De nouvelles données ont également été publiées sur les mutations présentes chez les patients les plus jeunes, suggérant une stabilisation ou une progression continue des fonctions cognitives, motrices et du langage chez les patients traités à moins de 31 mois y compris chez les sujets présentant des mutations SGSH associées au phénotype sévère de la maladie.

Par ailleurs, la résiliation des accords de licence conclus avec SAREPTA pour le programme LYS-SAF302 dans le traitement de la MPS IIIA, notifiée le 11 janvier 2022, est effective depuis le 11 juillet 2022. Conformément aux dispositions prévues dans le cadre de cette résiliation, LYSOGENE a reçu 750 milliers de dollars au titre du remboursement des frais de R&D en juillet 2022.

2.4 Evolution et perspectives

La Société travaille à la préparation ou à la poursuite des études cliniques et précliniques visées au Chapitre 5 du document d'enregistrement universel.

Le principal candidat-médicament de la Société, LYS-SAF302, destiné au traitement des enfants atteints de MPS IIIA, franchira un point d'étape clé au second semestre 2022. La base des données cliniques à 24 mois de l'étude AAVance a été verrouillée comme prévu le 1^{er} juillet 2022 et les résultats complets de l'étude sont attendus en au cours du second semestre, ainsi que les résultats de l'étude PROVide sur les données vidéos des patients. Sur la base de cet ensemble complet de données cliniques, la société prévoit d'entamer d'ici la fin de l'année des discussions avec les autorités réglementaires aux États-Unis et en Europe pour définir les prochaines étapes.

La Société analysera également les premières données de sécurité de son deuxième candidat-médicament, LYS-GM101 dans le traitement de la ganglioidose à GM1. Les cinq patients traités, constitutifs de la cohorte de sécurité, seront suivis au cours de prochains mois afin d'évaluer la sécurité de la thérapie et analyser l'impact sur les biomarqueurs de la maladie à 6 mois, après quoi la Société initiera le traitement des 12 patients de la cohorte confirmatoire d'efficacité en 2023.

La Société poursuivra également les études précliniques récemment initiées pour ses programmes de thérapie génique dans le syndrome de l'X fragile et dans les maladies de Gaucher neuronopathique et de Parkinson associées à des mutations du gène GBA1.

Au 30 juin 2022, la Société dispose d'une trésorerie de 7,7 millions d'euros qui permettrait, sur la base des prévisions de trésorerie, de financer les opérations jusqu'à fin janvier 2023.

Afin d'étendre cet horizon de trésorerie, la Société a d'ores et déjà engagé des discussions pour explorer toutes les options stratégiques possibles. Elle étudie notamment les options suivantes : (i) une augmentation de capital (placement privé, offre publique, "equity line" ou autres instruments de capitaux) ; (ii) un financement sous forme de dette (émission obligataire, avance remboursable ou "venture loan") ; (iii) l'octroi de licences sur un ou plusieurs de ses produits, permettant ainsi de bénéficier de fonds issus de ces collaborations sous forme d'upfront et de milestones).

Toutefois, parmi ces options possibles, la Société privilégie aujourd'hui une option non dilutive sous forme de

collaboration par octroi de licence sur un ou plusieurs de ses produits. En effet, compte tenu de la faible capitalisation boursière actuelle, les financements sous forme d'augmentation de capital sont jugés trop dilutifs à ce stade. Par ailleurs, le financement sous forme de dette est la solution la moins probable car la Société a déjà souscrit au cours des 18 derniers mois à plusieurs instruments de dettes auprès de la Banque Européenne d'Investissement, la Banque Publique d'Investissement et la Bred (cf note annexe 10 des états financiers).

En outre, la Société continuera ses efforts de réduction des coûts initiés depuis le début de l'année. Pour faire face jusqu'au 30 septembre 2023 aux dépenses déjà engagées et aux frais généraux, la Société estime à 8 millions d'euros le montant de trésorerie complémentaire nécessaire (pouvant être réduit de 3,2 millions d'euros par le remboursement du CIR 2022). Ce montant repose sur l'hypothèse de ne plus engager de nouvelles dépenses de recherche et développement à partir de février 2023.

Dans ce contexte, les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation en prenant l'hypothèse que l'une des options de financement aboutira. Il subsiste toutefois une incertitude significative sur la continuité d'exploitation car, si ces financements n'étaient pas concrétisés, la société pourrait ne pas être mesure d'acquitter ses dettes et de réaliser ces actifs dans le cadre normal de ses activités.

3

3. Transactions entre les parties liées

Les informations sur les principales transactions entre parties liées relatives au semestre clos le 30 juin 2022 figurent en note 17.2 de l'annexe aux comptes condensés du premier semestre 2022 (page 35 du présent rapport financier semestriel).

4

4. Facteurs de risques

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société pourrait être confrontée au cours des six prochains mois sont identiques à ceux décrits au chapitre 3 du Document d'enregistrement universel 2021 enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") le 19 avril 2022 sous le numéro D.22-0306.

Les risques jugés significatifs et spécifiques à la Société exposés dans ce chapitre sont les suivants :

- risques liés aux activités de la Société ;
- risques liés à l'environnement réglementaire ;
- risques financiers et notamment son risque de liquidité au vu de sa situation de trésorerie ;
- risques liés à l'organisation de la Société.

Les risques ayant évolué depuis le dépôt du Document d'enregistrement universel 2021 sont décrits ci-après.

4.1 Risque de liquidité

Spécificité de l'exposition et description du risque

La Société a pour activité de développer des produits innovants ce qui implique une phase de recherche et développement de plusieurs années sans chiffre d'affaires commercial. La Société est ainsi structurellement déficitaire depuis sa création et estime qu'elle devrait continuer à constater des pertes à moyen terme. Au 31 décembre 2021, dans les comptes sociaux, la perte nette s'est élevée à 11,4 millions d'euros et le montant total des déficits fiscaux reportables s'établit à 74,5 millions d'euros.

Historiquement, la Société a financé son développement principalement en fonds propres par voie d'augmentations de capital (Cf. Section 8.1 du document d'enregistrement universel 2021) et moyennant l'obtention d'aides publiques à l'innovation et le remboursement de créances de Crédit d'Impôt Recherche. La Société a également signé en 2018 un contrat de collaboration et de licence avec la société nord-américaine Sarepta Therapeutics Inc. (« SAREPTA ») (Cf. Paragraphe 20.1.1 du document d'enregistrement universel 2021) et, au terme de l'accord aura reçu de sa part des versements pour un montant total de 50 millions de dollars (45 millions d'euros) destinés à financer l'étude pivot de LYS-SAF302 dans la MPS IIIA. La Société a annoncé la résiliation de cet accord en janvier 2022, avec effet au 11 juillet 2022, ce qui lui permet de récupérer les droits relatifs à la commercialisation et au développement de LYS-SAF302 aux États-Unis et dans d'autres territoires en dehors de l'Europe qui avaient été cédés à SAREPTA.

La Société a également conclu le 24 décembre 2021, un accord de prêt de 15 millions d'euros avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), composé de trois tranches successives lui permettant de financer son développement de manière cadencée sur 2022 et 2023. La première tranche de 3 millions d'euros a été tirée par la Société le 15 février 2022.

Au 30 juin 2022, la Société dispose d'une trésorerie de 7,7 millions d'euros. Ce niveau de trésorerie n'est pas suffisant au regard de l'actuel plan de développement opérationnel de la Société pour financer l'activité au cours des douze prochains mois et notamment les besoins liés au développement des prochaines études cliniques, la trésorerie actuelle assurant une visibilité financière jusqu'à fin janvier 2023.

Pour financer ce besoin, la Société pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires dans des conditions et selon des facteurs sur lesquels la Société n'exerce pas de contrôle. Les marchés financiers sont particulièrement sous pression depuis le début de l'année 2022 en raison du conflit en Ukraine et du risque d'inflation élevé. La capitalisation boursière de la Société étant affectée, une baisse marquée et prolongée du cours de bourse de la Société pourrait limiter sa capacité à lever du capital sur le marché.

Mesures de gestion du risque

La Société gère son plan de financement de manière très active, tout particulièrement dans l'environnement actuel de volatilité élevée des marchés financiers. La Société a ainsi diversifié ses solutions de financements en recourant davantage à des instruments de dette afin d'être moins dépendante des financements dilutifs.

En 2021, LYSOGENE a levé plusieurs financements non dilutifs lui permettant de renforcer immédiatement sa position de trésorerie avec un Prêt Garanti par l'État (PGE) de 5,0 millions d'euros reçu en février 2021, un prêt Innovation de Bpifrance de 3,0 millions d'euros reçu en novembre 2021 et une avance remboursable de 1,3 million d'euros dont 0,9 million d'euros versé en novembre 2021 et le solde de 0,4 million d'euros débloqué en 2024. La Société a également conclu en décembre 2021 un accord de prêt de 15 millions d'euros avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), composé de trois tranches successives lui permettant de financer son développement de manière cadencée sur 2022 et 2023.

Afin d'étendre cet horizon de trésorerie, la Société a d'ores et déjà engagé des discussions pour explorer toutes les options stratégiques possibles. Elle étudie notamment les options suivantes : (i) une augmentation de capital (placement privé, offre publique, "equity line" ou autres instruments de capitaux) ; (ii) un financement sous forme de dette (émission obligataire, avance remboursable ou "venture loan") ; (iii) l'octroi de licences sur un ou plusieurs de ses produits, permettant ainsi de bénéficier de fonds issus de ces collaborations sous forme d'upfront et de milestones).

Toutefois, parmi ces options possibles, la Société privilégie aujourd'hui une option non dilutive sous forme de collaboration par octroi de licence sur un ou plusieurs de ses produits. En effet, compte tenu de la faible capitalisation boursière actuelle, les financements sous forme d'augmentation de capital sont jugés trop dilutifs à ce stade. Par ailleurs, le financement sous forme de dette est la solution la moins probable car la Société a déjà souscrit au cours des 18 derniers mois à plusieurs instruments de dettes auprès de la Banque Européenne d'Investissement, la Banque Publique d'Investissement et la Bred (cf note annexe 10 des états financiers).

En outre, la Société continuera ses efforts de réduction des coûts initiés depuis le début de l'année. Pour faire face jusqu'au 30 septembre 2023 aux dépenses déjà engagées et aux frais généraux, la Société estime à 8 millions d'euros le montant de trésorerie complémentaire nécessaire (pouvant être réduit de 3,2 millions d'euros par le remboursement du CIR 2022). Ce montant repose sur l'hypothèse de ne plus engager de nouvelles dépenses de recherche et développement à partir de février 2023.

Comptes semestriels condensés au 30 juin 2022

5.	Comptes semestriels condensés au 30 juin 2022	16
5.1	Bilan condensé	16
5.2	Compte de résultat condensé	17
5.3	Tableau de résultat global condensé	17
5.4	Tableau de flux de trésorerie	18
5.5	Tableau de variation des capitaux propres	19
5.6	Notes annexes aux états financiers semestriels	20

5. Comptes semestriels condensés au 30 juin 2022

5.1 Bilan condensé

Actif <i>en milliers d'euros</i>	Note	30/06/2022	31/12/2021
Actifs non courants			
- Immobilisations incorporelles		272	272
- Droits d'utilisation des actifs loués		1 010	1 098
- Immobilisations corporelles		254	283
- Actifs financiers		109	164
- Autres actifs non courants	5	450	450
Total actifs non courants		2 095	2 267
Actifs courants			
- Autres actifs courants	6	5 523	5 176
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	7 720	12 336
Total actifs courants		13 243	17 512
Total de l'actif		15 338	19 779

Passif <i>en milliers d'euros</i>	Note	30/06/2022	31/12/2021
Capitaux propres			
- Capital social	8	5 343	5 174
- Primes d'émission	8	13 156	12 475
- Ecart de conversion		-	-
- Réserves		(22 059)	(8 418)
- Résultat net		703	(13 609)
Total capitaux propres		(2 857)	(4 378)
Passifs non courants			
- Emprunts et dettes financières non courants	10	11 004	8 582
- Obligations locatives non courantes	10	879	966
- Provisions non courantes	9	117	99
Total passifs non courants		12 000	9 647
Passifs courants			
- Emprunts et dettes financières courants	10	506	181
- Obligations locatives courantes	10	175	173
- Dettes d'exploitation	11	4 232	4 352
- Provisions courantes	9	63	63
- Autres passifs courants	12	1 219	9 741
Total passifs courants		6 195	14 510
Total du passif		15 338	19 779

5.2 Compte de résultat condensé

Compte de résultat <i>en milliers d'euros</i>	Note	30/06/2022	30/06/2021
Produits d'exploitation			
- Chiffre d'affaires	14	8 439	2 922
- Autres produits d'exploitation	14	1 603	1 305
Total produits d'exploitation		10 042	4 227
Charges d'exploitation			
- Frais de recherche et développement	15	(6 512)	(6 859)
- Frais administratifs et commerciaux	15	(2 625)	(2 566)
Total charges d'exploitation		(9 137)	(9 425)
Résultat opérationnel		905	(5 198)
Résultat financier			
- Produits financiers		23	98
- Charges financières		(225)	(431)
Résultat financier		(202)	(333)
Impôts sur les bénéfices		-	-
Résultat net de la période		703	(5 531)
Résultat de base par action (en euros)	18	0,04	(0,33)
Résultat dilué par action (en euros)	18	0,04	(0,30)

5.3 Tableau de résultat global condensé

Etat du résultat global <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	30/06/2021
Résultat net de la période	703	(5 531)
- Ecart actuariel	23	439
- Autres	-	-
Gains/(Pertes) enregistrés en capitaux non transférables en Compte de résultat	23	439
- Ecart de conversion	-	-
Gains/(Pertes) enregistrés en capitaux transférables en Compte de résultat	-	-
Résultat global	726	(5 092)

5.4 Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie <i>en milliers d'euros</i>	Note	30/06/2022	30/06/2021
Résultat de la période		703	(5 531)
Opérations d'exploitation			
- Amortissements et dépréciations sur actifs non courants		30	95
- Dotations nettes aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués		87	87
- Charges liées aux attribution d'actions	16	837	910
- Variation nette des provisions	9	41	(969)
- Part subvention des avances remboursables		11	13
- Retraitements divers		15	-
- Variation du besoin en fonds de roulement	19	(8 909)	(2 789)
Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation		(7 888)	(2 653)
Opérations en capital			
- Acquisition d'immobilisations incorporelles		-	(209)
- Acquisition d'immobilisations corporelles		-	(16)
- Variation des autres actifs non courants		55	33
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital		55	(192)
Opérations de financement			
- Augmentation de capital	8	13	26
- Encaissement d'emprunts et dettes financières	10	2 682	4 820
- Remboursement d'emprunts et dettes financières		(95)	(95)
- Remboursement des obligations locatives		(86)	(85)
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement		2 514	4 666
Variation de la trésorerie nette		(4 616)	(3 710)
Trésorerie nette au 1er janvier		12 336	18 780
Ecart de change sur trésorerie en devises		-	-
Trésorerie nette en fin de période	7	7 720	15 070
Variation de la trésorerie nette		(4 616)	(3 710)

5.5 Tableau de variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres en milliers d'euros	Note	Nombre d'actions	Capital Montant	Prime d'émission	Ecarts de conversion	Actions propres	Réserves	Bénéfice (Perte)	Total Capitaux propres
Solde au 1er janvier 2021		16 841 104	5 052	54 643	-	(203)	(47 603)	(5 091)	6 798
Résultat net		-	-	-	-	-	-	(5 531)	(5 531)
Gains et pertes enregistrées en capitaux propres		-	-	-	-	-	439	-	439
Résultat global		-	-	-	-	-	439	(5 531)	(5 092)
- Affectation du résultat de l'exercice précédent		-	-	-	-	-	(5 091)	5 091	-
- Imputation du report à nouveau débiteur sur les primes d'émission		-	-	(43 973)	-	-	43 973	-	-
- Actions propres		-	-	-	-	41	-	-	41
- Augmentations du capital		-	-	26	-	-	-	-	26
- Paiements en actions		-	-	910	-	-	-	-	910
Solde au 30 juin 2021		16 841 104	5 052	11 606	-	(162)	(8 282)	(5 531)	2 683
Variation des capitaux propres en milliers d'euros									
Solde au 1er janvier 2022		17 246 580	5 174	12 475	-	(178)	(8 240)	(13 609)	(4 378)
Résultat net		-	-	-	-	-	-	703	703
Gains et pertes enregistrées en capitaux propres		-	-	-	-	-	23	-	23
Résultat global		-	-	-	-	-	23	703	726
- Affectation du résultat de l'exercice précédent		-	-	-	-	-	(13 609)	13 609	-
- Actions propres		-	-	-	-	(55)	-	-	(55)
- Augmentation du capital	7	564 560	169	(169)	-	-	-	-	-
- Emission de bons de souscription d'actions		-	-	13	-	-	-	-	13
- Paiements en actions	15	-	-	837	-	-	-	-	837
- Coûts de transaction	7	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 30 juin 2022		17 811 140	5 343	13 156	-	(233)	(21 826)	703	(2 857)

5.6 Notes annexes aux états financiers semestriels

Note 1	La Société	21
Note 2	Base de préparation	21
Note 3	Faits marquants de la période	21
Note 4	Principales méthodes comptables	22
4.1	Principales méthodes comptables	22
4.2	Nouvelles normes et interprétations IFRS d'application obligatoire	22
4.3	Normes et interprétations publiées d'application ultérieure adoptées ou non par l'Union européenne	23
Note 5	Autres actifs non courants	23
Note 6	Autres actifs courants	23
Note 7	Trésorerie et équivalents de trésorerie	23
Note 8	Capital social	24
8.1	Evolution du capital	24
8.2	Instruments de capitaux propres	25
8.3	Actions propres	25
Note 9	Provisions pour risques et charges	25
Note 10	Dettes financières	25
10.1	Dettes financières courantes et non courantes	25
10.2	Avances remboursables	26
10.3	Echéancier des dettes financières	27
Note 11	Dettes d'exploitation	28
Note 12	Autres passifs courants	28
Note 13	Juste valeur des instruments financiers	29
Note 14	Produits d'exploitation	29
14.1	Chiffre d'affaires	29
14.2	Autres produits d'exploitation	30
Note 15	Charges d'exploitation	30
15.1	Frais administratifs et frais de recherche et développement	30
15.2	Charges de personnel	31
Note 16	Charges liées au paiement en actions	31
Note 17	Parties liées	35
17.1	Parties liées	35
17.2	Autres transactions avec les parties liées	35
Note 18	Résultat par action	36
Note 19	Variation du besoin en fonds de roulement	36
Note 20	Honoraires des Commissaires aux comptes	37
Note 21	Evènements postérieurs à la clôture	37

Les notes annexes font partie intégrante des comptes semestriels condensés.

Note 1 La Société

LYSOGENE S.A. (ci-après dénommée "LYSOGENE") est une société anonyme enregistrée et domiciliée à Neuilly-sur-Seine, en France. Fondée en 2009, LYSOGENE est un leader de la recherche et du développement clinique spécialisé dans la thérapie génique des maladies neurodégénératives de l'enfant.

Sa mission est d'améliorer radicalement la santé des patients souffrant de maladies du système nerveux central (SNC) aux besoins médicaux non couverts. Elle développe et délivre des thérapies géniques basées sur les virus adéno-associés (AAV). Quatre maladies sont actuellement visées par LYSOGENE : la mucopolysaccharidose de type III A (dite maladie de Sanfilippo A ou MPS IIIA) où la Société a son candidat médicament le plus avancé : LYS-SAF302 ; la gangliosidose à GM1 avec le candidat médicament LYS-GM101, le syndrome du X fragile avec le candidat médicament LYS-FXS01 et les maladies de Gaucher neuronopathique et de Parkinson à travers son partenariat avec l'Institut Weizmann.

Note 2 Base de préparation

Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément à IAS 34 « Information financière intermédiaire » et doivent être lus en relation avec les derniers états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la Société (les « derniers états financiers annuels »). Ils ne comprennent pas toutes les informations nécessaires à un jeu complet d'états financiers selon les normes IFRS. Ils comprennent toutefois une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatifs en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance de la Société depuis les derniers états financiers annuels.

Ces états financiers résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration du 23 septembre 2022.

Au 30 juin 2022, la Société dispose d'une trésorerie de 7,7 millions d'euros qui permettrait, sur la base des prévisions de trésorerie, de financer les opérations jusqu'à fin janvier 2023.

Afin d'étendre cet horizon de trésorerie, la Société a d'ores et déjà engagé des discussions pour explorer toutes les options stratégiques possibles. Elle étudie notamment les options suivantes : (i) une augmentation de capital (placement privé, offre publique, "equity line" ou autres instruments de capitaux) ; (ii) un financement sous forme de dette (émission obligataire, avance remboursable ou "venture loan") ; (iii) l'octroi de licences sur un ou plusieurs de ses produits, permettant ainsi de bénéficier de fonds issus de ces collaborations sous forme d'upfront et de milestones).

Toutefois, parmi ces options possibles, la Société privilégie aujourd'hui une option non dilutive sous forme de collaboration par octroi de licence sur un ou plusieurs de ses produits. En effet, compte tenu de la faible capitalisation boursière actuelle, les financements sous forme d'augmentation de capital sont jugés trop dilutifs à ce stade. Par ailleurs, le financement sous forme de dette est la solution la moins probable car la Société a déjà souscrit au cours des 18 derniers mois à plusieurs instruments de dettes auprès de la Banque Européenne d'Investissement, la Banque Publique d'Investissement et la Bred (cf note annexe 10 des états financiers).

En outre, la Société continuera ses efforts de réduction des coûts initiés depuis le début de l'année. Pour faire face jusqu'au 30 septembre 2023 aux dépenses déjà engagées et aux frais généraux, la Société estime à 8 millions d'euros le montant de trésorerie complémentaire nécessaire (pouvant être réduit de 3,2 millions d'euros par le remboursement du CIR 2022). Ce montant repose sur l'hypothèse de ne plus engager de

nouvelles dépenses de recherche et développement à partir de février 2023.

Dans ce contexte, les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation en prenant l'hypothèse que l'une de ces options aboutira. Il subsiste toutefois une incertitude significative sur la continuité d'exploitation car, si ces actions n'étaient pas concrétisées, la société pourrait ne pas être mesure d'acquitter ses dettes et de réaliser ces actifs dans le cadre normal de ses activités.

Note 3 Faits marquants de la période

Le 11 janvier 2022, LYSOGENE a reçu la notification de la résiliation des accords de licence conclus avec SAREPTA pour le programme LYS-SAF302 dans le traitement de la mucopolysaccharidose de type IIIA (MPS IIIA). Cette résiliation, qui est effective depuis le 11 juillet 2022, fait suite à des discussions infructueuses pour le transfert à la Société de la responsabilité de la production du produit commercial au niveau mondial. Elle permet à LYSOGENE de récupérer les droits relatifs à la commercialisation et au développement de LYS-SAF302 aux États-Unis et dans d'autres territoires en dehors de l'Europe, ainsi que la responsabilité de l'approvisionnement commercial mondial du produit, qui avaient été cédés à SAREPTA.

Le 25 février 2022, la Société a tiré la première tranche de financement de 3 millions d'euros constitutifs de l'accord de prêt de 15 millions d'euros signé avec la Banque Européenne d'Investissement en décembre 2021, et a émis consécutivement 1 337 276 bons de souscription (BSA) au profit de l'institution.

Note 4 Principales méthodes comptables

4.1 Principales méthodes comptables

Les principes et méthodes comptables appliqués par la Société sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

En vue de la préparation des états financiers, le Conseil d'administration peut être amené à procéder à des estimations et à faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, ainsi que sur les informations fournies dans les notes annexes. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- la valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité ;
- l'évaluation des provisions et engagement sociaux ;
- le Crédit d'Impôt Recherche ;
- l'estimation des paiements futurs liés à l'échéancier des avances remboursables, l'avancée technique des études menées par la Société et de sa capacité à financer ces projets jusqu'à leur terme ;
- l'évaluation à la juste valeur des paiements en actions.

Au 30 juin 2022, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers ont été réalisées dans un contexte de perspectives économiques incertaines liées notamment aux résultats des études scientifiques et cliniques. Les estimations et hypothèses retenues dans les comptes au 30 juin 2022 ont été

déterminées à partir des éléments en possession de la Société à la date de clôture semestrielle.

4.2 Nouvelles normes et interprétations IFRS d'application obligatoire

A compter du 1er janvier 2022, les textes d'application obligatoire concernent les amendements suivants :

- Amendements à IAS 37 – Contrats déficitaires – coûts d'exécution des contrats ;
- Amendements à IAS 16 – Immobilisations corporelles – produit antérieur à l'utilisation prévue ;
- Amendement à IFRS 16 - Allègements de loyers liés à la Covid-19 au-delà du 30 juin 2022 ;
- Amendement à IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel ;
- Amendements à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable.

Ces textes n'ont pas d'impact sur les comptes de la Société.

4.3 Normes et interprétations publiées d'application ultérieure adoptées ou non par l'Union européenne

La Société n'a pas anticipé de normes ou d'interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2022 :

- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 - Vente ou apport d'actifs entre une entreprise associée et une coentreprise ;
- Amendements à IAS 12 – Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction ;
- Amendements à IAS 1 sur le classement des passifs en tant que passifs courants et non courants.

Note 5 Autres actifs non courants

Autres actifs non courants <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	31/12/2021
- Avances versées à la commande	450	450
Total autres actifs non courants	450	450

Les actifs non courants correspondent à des avances versées en 2020 à un prestataire dans le cadre du démarrage de l'étude clinique avec LYS-GM101.

Note 6 Autres actifs courants

Autres actifs courants <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	31/12/2021
- Créances clients	983	196
- Créances de TVA	701	305
- Charges constatées d'avances et autres actifs courants	2 217	1 440
- Autres créances	1 622	3 235
Total autres actifs courants	5 523	5 176

Les autres actifs courants sont principalement constitués des charges constatées d'avance portant sur les contrats liés aux travaux de recherche et développement. Leur augmentation est principalement due au

lancement de la production des lots cliniques du candidat médicament LYS-GM101.

Les créances clients sont également en augmentation du fait de la comptabilisation d'une créance de 750 milliers de dollars au titre du remboursement des frais de R&D par SAREPTA, versée en juillet 2022.

Les autres créances concernent essentiellement le Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Sur le premier semestre 2022, la Société a reconnu un CIR d'un montant de 1 591 milliers d'euros. Le remboursement du CIR 2021 a été perçu en juin 2022 pour un montant de 3 219 milliers d'euros.

Note 7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	31/12/2021
- Trésorerie et comptes bancaires en EURO	7 388	12 044
- Trésorerie et comptes bancaires en USD	293	231
- Trésorerie et comptes bancaires en GBP	39	61
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	7 720	12 336

Note 8 Capital social

8.1 Evolution du capital

Au 30 juin 2022, le capital social est composé de 17 811 140 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,30 euros par action. La tableau ci-dessous présente l'évolution du capital social depuis le 1^{er} janvier 2020 :

Nature des mouvements <i>en milliers d'euros</i>	Date de transaction	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Valeur nominale
Au 1er janvier 2020		13 656 259	4 097	46 547	0,3
- Augmentation de capital	18/03/2020	2 731 251	819	6 910	
- Augmentation de capital (AGA-2017 T2)	01/06/2020	33 885	10	(10)	-
- Augmentation de capital (AGA-2018 T2)	03/07/2020	33 750	10	(10)	-
- Augmentation de capital (AGA-2018)	13/12/2020	385 959	116	(116)	-
- Paiements en actions		-	-	1 900	-
- Coûts de transaction		-	-	(578)	-
Au 31 décembre 2020		16 841 104	5 052	54 643	0,3
- Imputation du report à nouveau débiteur sur les primes d'émission		-	-	(43 973)	-
- Emission de BSA (BSA 01-2021)	19/01/21	-	-	26	-
- Augmentation de capital (AGA-2018)	03/07/21	33 750	10	(10)	-
- Augmentation de capital (AGA-2019)	03/07/21	159 498	48	(48)	-
- Augmentation de capital (AGA-2019-1)	06/12/21	75 796	23	(23)	-
- Augmentation de capital (AGA-2019-2)	06/12/21	75 795	23	(23)	-
- Augmentation de capital (AGA-2019-3)	06/12/21	60 637	18	(18)	-
- Paiements en actions		-	-	1 901	-
Au 31 décembre 2021		17 246 580	5 174	12 475	0,3
- Augmentation de capital (AGA-2020-04-01)	21/04/2022	117 792	35	(35)	-
- Augmentation de capital (AGA-2020-04-02)	21/04/2022	445 668	134	(134)	-
- Augmentation de capital (AGA-2020-04-03)	21/04/2022	1 100	-	-	-
- Emission de BSA		-	-	13	-
- Paiements en actions		-	-	837	-
Au 30 juin 2022		17 811 140	5 343	13 156	0,3

Evolution du capital en 2022 :

- Le 21 avril 2021, 118 892 actions gratuites (« AGA-2020-04-01 » et « AGA-2020-04-03 ») ont été acquises par des salariés de la Société. En conséquence, le capital social a augmenté de 35 milliers d'euros et la prime d'émission a diminué d'autant ;
- Le 21 avril 2021, 445 668 actions gratuites ont été acquises par la Présidence-Directrice Générale (« AGA 2020-04-02 »). En conséquence, le capital social a augmenté de 134 milliers d'euros et la prime d'émission a diminué d'autant.

8.2 Instruments de capitaux propres

Les nouveaux instruments émis au cours du premier semestre 2022 sont les suivants :

- Le 15 février 2022 : 1 337 276 bons de souscription d'actions ont été émis au profit de la Banque Européenne d'Investissement. La charge relative à ce plan s'élève à 115 milliers d'euros au 30 juin 2022.

8.3 Actions propres

Au 30 juin 2022, la Société possède 114 809 actions propres, portées en diminution des capitaux propres pour un montant de 79 milliers d'euros.

Note 9 Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges <i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021	Dotations	Reprises / utilisation	Impact lié à l'actualisation	Changement de méthode	30/06/2022
- Provisions pour indemnités de départ à la retraite	99	40	-	(22)	-	117
- Provisions pour litiges	63	-	-	-	-	63
Total provisions	162	40	-	(22)	-	180
Dont courant	63	-	-	-	-	63
Dont non courant	99	40	-	(22)	-	117

Provisions pour risques et charges <i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	Dotations	Reprises / utilisation	Impact lié à l'actualisation	Changement de méthode	31/12/2021
- Provisions pour indemnités de départ à la retraite	408	172	-	(312)	(169)	99
- Provisions pour litiges	1 203	63	(1 203)	-	-	63
Total provisions	1 611	235	(1 203)	(312)	(169)	162
Dont courant	1 203	63	(1 203)	-	-	63
Dont non courant	408	172	-	(312)	(169)	99

Note 10 Dettes financières

10.1 Dettes financières courantes et non courantes

Dettes financières <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	31/12/2021
Dettes financières non courantes		
- Avances remboursables	850	941
- Dettes financières bancaires	10 154	7 641
- Obligations locatives non courantes	879	966
Dettes financières non courantes	11 883	9 548
Dettes financières courantes		
- Avances remboursables	187	181
- Dettes financières bancaires	239	-
- Obligations locatives courantes	175	173
- Autres dettes financières	80	-
Dettes financières courantes	681	354
Total	12 564	9 902

Le total des dettes financières s'élève à 12 564 milliers d'euros, en augmentation par rapport au 31 décembre 2021 du fait du versement, en février 2022, de la première tranche de financement de 3 millions d'euros constitutifs de l'accord de prêt signé avec la Banque Européenne d'Investissement.

10.2 Avances remboursables

Avances remboursables <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	31/12/2021
Avance 2		
- Montants reçus	276	442
- Montants remboursés	(95)	(190)
- Subventions	-	-
- Actualisation	6	24
Total de l'avance 2	187	276
Avance 3		
- Montants reçus	900	900
- Montants remboursés	-	-
- Subventions	(54)	(54)
- Actualisation	4	-
Total de l'avance 3	850	846
Total des avances		
- Montants reçus	1 176	1 342
- Montants remboursés	(95)	(190)
- Subventions	(54)	(54)
- Actualisation	10	24
Total des avances	1 037	1 122

Avances remboursables <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	31/12/2021
Avance 2		
- Part courante	187	181
- Part non courante	-	95
Total de l'avance 2	187	276
Avance 3		
- Part courante	-	-
- Part non courante	850	846
Total de l'avance 3	850	846
Total des avances		
- Part courante	187	181
- Part non courante	850	941
Total des avances	1 037	1 122

Les avances remboursables sont contractées avec Bpifrance Financement (anciennement OSEO innovation). Ces contrats financent les programmes de recherche débouchant sur une application technique ou technologique. Le montant global de l'avance pour la totalité du programme est fixé dans le contrat. Il est versé en partie à la signature du contrat et ensuite, en fonction de franchissement d'étapes, selon des paiements échelonnés sur des périodes pouvant s'étendre sur plusieurs années. Ces contrats incluent généralement des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché. Le remboursement des avances et des intérêts est contractuellement exigé en cas de succès scientifique. Un échec scientifique est déterminé en accord entre les parties sur la base de l'impossibilité de parvenir à un débouché technique ou technologique à partir des travaux effectués. Dans ce cas, la dette est effacée, hors le montant forfaitaire minimum prévu contractuellement avec Bpifrance Financement.

Une dette financière est reconnue suite aux montants versés à la signature ou après le franchissement d'étapes.

Conformément à IAS39 et IAS20, ces avances ont été comptabilisées à leur juste valeur. Comme il est décrit dans la note 3.17 « Autres aides publiques », l'avantage dû à des taux appliqués aux avances inférieurs à ceux du marché, est considéré comme une subvention et comptabilisé comme tel. La charge d'intérêt correspondante est calculée sur la base des taux du marché et ajoutée à la dette financière. Le taux d'intérêt du marché appliqué à la Société est de 9,12%, correspondant au taux d'intérêt implicite des obligations convertibles émises par la Société en 2013. Ce taux a été appliqué pour les deux avances Bpifrance Financement.

Avance 2

Le 12 novembre 2015, une avance remboursable de Bpifrance Financement a été obtenue d'un montant maximum de 950 milliers d'euros pour financer la « Préparation de l'étude pivot de la thérapie génique SAF-302 contre la MPS IIIA ». Un montant de 650 milliers d'euros a été reçu le 17 novembre 2015, puis 300 milliers d'euros en août 2017 dans la mesure où le projet a été clôturé (le budget et les phases de ce projet ayant été réalisés au 31 décembre 2017).

Le projet étant un succès technique compte tenu de la réalisation du programme, cette avance est remboursable au cours de la période 2018-2023. Au 30 juin 2022, la Société a remboursé 760 milliers d'euros.

Avance 3

Le 23 novembre 2021, une avance remboursable de Bpifrance Financement a été obtenue d'un montant de 1 300 milliers d'euros, pour financer la « Préparation des études précliniques avec LYS-FXS01 dans le syndrome de l'X Fragile ». Un montant de 900 milliers d'euros a été reçu en novembre 2021 et 400 milliers d'euros devraient l'être en août 2024.

Cette avance remboursable est soumise à un taux d'intérêt inférieur au marché. Si le projet est un succès, cette avance devra être remboursée au cours de la période 2025-2029. En cas d'échec, un montant forfaitaire de 520 milliers d'euros devra être remboursé.

10.3 Echancier des dettes financières

Pour les avances remboursables, les échéances ont été déterminées par l'échéancier contractuel pour les programmes encore actifs, en supposant que ces programmes seront réussis selon les termes définis dans chaque contrat.

Echéancier <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	31/12/2021
Avances remboursables		
- à moins d'un an	187	181
- d'un à cinq ans	274	941
- à plus de cinq ans	576	-
Total des avances remboursables	1 037	1 122
Emprunts auprès des établissements de crédit		
- à moins d'un an	319	-
- d'un à cinq ans	9 117	6 098
- à plus de cinq ans	1 037	1 543
Total des emprunts auprès des établissements de crédit	10 473	7 641
Obligations locatives		
- à moins d'un an	175	173
- d'un à cinq ans	693	705
- à plus de cinq ans	186	261
Total des contrats de location financement	1 054	1 139
Total des financements		
- à moins d'un an	681	354
- d'un à cinq ans	10 084	7 744
- à plus de cinq ans	1 799	1 804
Total des financements	12 564	9 902

Note 11 Dettes d'exploitation

Dettes d'exploitation <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	31/12/2021
- Dettes fournisseurs	374	1 440
- Factures non parvenues	3 858	2 912
Total des dettes d'exploitation	4 232	4 352

Note 12 Autres passifs courants

Autres passifs courants <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	31/12/2021
- Dettes sociales	982	1 471
- Dettes fiscales	105	402
- Produits constatés d'avance	-	-
- Autres créditeurs	132	7 868
Total des autres passifs courants	1 219	9 741

Les autres passifs courants sont en forte diminution sur la période à 1 219 milliers d'euros contre 9 741 milliers d'euros en 2021 en raison notamment de la résiliation de l'accord de licence avec SAREPTA au cours du premier semestre 2022. Le montant résiduel des avances reçues de SAREPTA comptabilisées au poste autres créditeurs a été entièrement reconnu en chiffre d'affaires sur la période.

Au 31 décembre 2021, les autres créditeurs étaient constitués, essentiellement, des versements réalisés par SAREPTA dans le cadre du contrat de licence signé le 15 octobre 2018 avec la Société. Ces avances étaient constatées ensuite en chiffre d'affaires selon le degré d'avancement des projets, calculées et enregistrées conformément à la norme IFRS 15.

Par ailleurs, la baisse des dettes sociales est liée à la variation des effectifs et à la diminution du poids des plans d'attribution d'actions gratuites sur les contributions sociales.

Note 13 Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant montre la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers et passif financiers. Il n'inclut pas d'information sur la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur dans la mesure où la valeur comptable peut être raisonnablement assimilée à la juste valeur.

Juste valeur au 30/06/2022 <i>en milliers d'euros</i>	Valeur bilan	JV par résultat	Dépôts et caution.	Coût amorti	30/06/2022
Actifs financiers					
- Actifs financiers à long terme	109	-	109	-	109
- Créances clients	983	-	-	983	983
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 720	7 720	-	-	7 720
Total actifs financiers	8 812	7 720	109	983	8 812
Dettes financières					
- Dettes financières non courantes	11 883	-	-	11 883	11 883
- Emprunts courants	681	-	-	681	681
- Fournisseurs et comptes rattachés	4 232	-	-	4 232	4 232
Total dettes financières	16 796	-	-	16 796	16 796
Juste valeur au 31/12/2021 <i>en milliers d'euros</i>					
Actifs financiers					
- Actifs financiers à long terme	164	-	164	-	164
- Créances clients	196	-	-	196	196
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 336	12 336	-	-	12 336
Total actifs financiers	12 696	12 336	164	196	12 696
Dettes financières					
- Dettes financières non courantes	9 548	-	-	9 548	9 548
- Emprunts courants	354	-	-	354	354
- Fournisseurs et comptes rattachés	4 352	-	-	4 352	4 352
Total dettes financières	14 254	-	-	14 254	14 254

Note 14 Produits d'exploitation

14.1 Chiffre d'affaires

Le 15 octobre 2018, LYSOGENE et SAREPTA INTERNATIONAL HOLDING GmbH avaient conclu un accord de collaboration et de licence dans le but de développer, produire et commercialiser le produit de thérapie génique LYS-SAF302 pour le traitement de la maladie de Sanfilippo (MPS IIIA).

Sur la base du paragraphe 35 d'IFRS 15, la reconnaissance des revenus liée aux contrats entre LYSOGENE et SAREPTA était étalée au *pro rata* des coûts directs internes et externes rattachables au développement du produit LYS-SAF302, à compter de la date de signature du contrat de licence du 15 octobre 2018.

Compte tenu de la résiliation du contrat notifiée par SAREPTA le 11 janvier 2022, la société a comptabilisé en chiffre d'affaires au titre du premier semestre 2022, la différence entre le total des paiements reçus dans le cadre de cet accord de collaboration licence (42,4 millions d'euros) et le chiffre d'affaires cumulé reconnu au 31 décembre 2021 sur la base de l'avancement des coûts (34,0 millions d'euros), soit un chiffre d'affaires de 8,4 millions d'euros.

14.2 Autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	30/06/2021
- Crédit d'impôt recherche	1 591	1 294
- Subventions	4	-
- Autres	8	11
Total des autres produits d'exploitation	1 603	1 305

Note 15 Charges d'exploitation

15.1 Frais administratifs et frais de recherche et de développement

Charges d'exploitation <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	30/06/2021
Frais de recherche et développement		
- Charges de personnel	(1 790)	(2 102)
- Achats et charges externes	(4 704)	(3 368)
- Impact net des litiges	-	(1 300)
- Autres	(18)	(89)
Total des frais de recherche et développement	(6 512)	(6 859)
Frais administratifs et commerciaux		
- Charges de personnel	(1 229)	(1 450)
- Achats et charges externes	(1 173)	(893)
- Autres	(223)	(223)
Total des frais administratifs et commerciaux	(2 625)	(2 566)
Total des charges d'exploitation	(9 137)	(9 425)

Les charges d'exploitation diminuent sur la période, passant de 9 425 milliers d'euros à 9 137 milliers d'euros, en raison principalement d'une baisse des dépenses de recherche et développement relatives aux charges de personnel. L'augmentation des charges externes liées à la campagne de production des lots cliniques du candidat-médicament LYS-GM101 a été compensée par la diminution des charges non courantes qui avaient, en 2021, été impactées négativement par le dénouement d'un litige commercial avec un partenaire industriel.

15.2 Charges de personnel

Charges de personnel <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	30/06/2021
- Salaires et charges	(2 155)	(2 471)
- Engagements de retraite (dépenses)	(27)	(171)
- Charges liées aux paiements en actions	(837)	(910)
Total des charges de personnel	(3 019)	(3 552)

Les charges de personnel ont diminué au cours premier trimestre 2022 du fait de la variation des effectifs sur la période et d'un moindre impact des plans d'attribution d'actions gratuites.

Note 16 Charges liées au paiement en actions

Les BSPCE (« Bon de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise »), les Attributions d'Actions Gratuites (« AGA ») et les Options de Souscription (« Stock-Options ») sont des instruments de capital accordés aux employés de l'entreprise.

Les BSA (« Bons de Souscription d'Actions ») sont des instruments de capital accordés aux membres du Conseil d'administration, aux consultants externes et aux scientifiques impliqués dans les travaux de recherche de LYSOGENE.

Ces plans permettent aux détenteurs d'actions acquises de souscrire à une augmentation de capital de LYSOGENE à un prix d'exercice prédéterminé.

Le tableau ci-dessous détaille l'impact des plans émis sur le compte de résultat :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
- BSPCE 2014-1	-	-	-	-	-	-
- BSPCE 2015-1	-	-	-	-	-	-
- BSPCE 2015-2	-	-	-	-	-	-
- BSA 2015-1	19	16	(8)	-	-	-
- AGA 2016	2 139	373	78	-	-	-
- SO 2016	313	53	53	22	-	-
- BSA 2016	42	22	12	5	-	-
- AGA 03-2017	393	131	-	-	-	-
- BSA 2017	144	-	-	-	-	-
- SO 2017	3	-	-	-	-	-
- AGA 11-2017	112	588	124	45	(69)	-
- BSA 03-2018	-	11	6	4	2	-
- BSA 05-2018	-	6	7	-	-	-
- AGA 07-2018	-	73	112	59	30	9
- SO 2018	-	-	4	4	-	-
- AGA 12-2018	-	16	300	284	-	-
- AGA 07-2019	-	-	79	159	80	-
- AGA 12-2019-1	-	-	7	97	92	18
- AGA 12-2019-2	-	-	4	61	56	-
- AGA 12-2019-3	-	-	6	78	73	14
- AGA 04-2020	-	-	-	1 073	1 260	414
- SO 09-2020	-	-	-	4	16	8
- AGA 09-2020	-	-	-	5	19	9
- BSA 01-2021	-	-	-	-	12	3
- AGA 04-2021	-	-	-	-	330	246
- BSA 02-2022	-	-	-	-	-	115
Total charges liées aux paiements en actions	3 165	1 289	784	1 900	1 901	836

BSA 2018 - Date d'acquisition	22/03/2019	22/03/2020	22/03/2021	22/03/2022
SA 2018				
Date d'attribution (Conseil d'administration)	22/03/2018	22/03/2018	22/03/2018	22/03/2018
Date d'expiration du plan	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Nombre de BSA attribués	5 500	5 500	5 500	5 500
Nombre d'actions exerçables par BSA	1	1	1	1
Prix de souscription en €	0,18	0,18	0,18	0,18
Prix d'exercice en €	3,37	3,37	3,37	3,37
Méthode d'évaluation utilisée	Bjersund-Stensland			
Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	2,03	2,03	2,03	2,03
Volatilité attendue	28%	28%	28%	28%
Durée de vie moyenne du BSA	5,5	6,0	6,5	7,0
Taux sans risque	-0,26%	-0,16%	0,03%	0,22%
Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Décote d'incessibilité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Juste valeur moyenne du BSA en €	1,0956	1,0956	1,0956	1,0956
Juste valeur totale au 30/06/2022 en k€	6,0	6,0	6,0	6,0

AGA 07-2018 - Date d'acquisition	03/07/2019	03/07/2020	03/07/2021	03/07/2022
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	13/12/2018	03/07/2018	03/07/2018	03/07/2018
- Nombre d'actions gratuites attribuées	387 059	33 750	33 750	33 750
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	1,5	2	2	2
- Durée de vie moyenne	1	1	1	1
- Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Juste valeur moyenne de l'AGA en €	2,1	2,1	2,1	2,1
- Juste valeur totale au 30/06/2022 en k€	70,4	70,4	71,1	71,9

AGA 12-2019 - Date d'acquisition	06/12/2021	06/12/2022	06/12/2023
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	06/12/2019	06/12/2019	06/12/2019
- Nombre d'actions gratuites attribuées	75 796	37 898	37 897
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	1,57	1,57	1,57
- Durée de vie moyenne	1	1	1
- Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%	0,00%	0,00%
- Juste valeur moyenne de l'AGA en €	1,6	1,62	1,64
- Juste valeur totale au 30/06/2022 en k€	121,6	61,4	62,1

AGA 12-2019 - Date d'acquisition	06/12/2021	06/12/2022	06/12/2023
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	06/12/2019	06/12/2019	06/12/2019
- Nombre d'actions gratuites attribuées	60 636	30 318	30 318
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	1,57	1,57	1,57
- Durée de vie moyenne	1	1	1
- Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%	0,00%	0,00%
- Juste valeur moyenne de l'AGA en €	1,6	1,62	1,64
- Juste valeur totale au 30/06/2022 en k€	97,3	49,2	49,7

AGA 04-2020 - Date d'acquisition	21/04/2022
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	21/04/2020
- Nombre d'actions gratuites attribuées	564 560
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	4,76
- Durée de vie moyenne	1
- Dividendes attendus	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%
- Juste valeur moyenne de l'AGA en €	4,8651
- Juste valeur totale au 30/06/2022 en k€	2 747

AGA 09-2020 - Date d'acquisition	24/09/2022
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	24/09/2020
- Nombre d'actions gratuites attribuées	16 421
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	2,21
- Durée de vie moyenne	2
- Dividendes attendus	0,00%
- Décote d'inessibilité	0,00%
- Juste valeur moyenne de l'AGA en €	2,26
- Juste valeur totale au 30/06/2022 en k€	37,1

BSA 2021 - Date d'acquisition	19/01/2022	19/01/2023	19/01/2024	19/01/2024
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	19/01/2021	19/01/2021	19/01/2021	19/01/2021
- Date d'expiration du plan	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
- Nombre de BSA attribués	11 000	11 000	11 000	11 000
- Nombre d'actions exerçables par BSA	1	1	1	1
- Prix de souscription en €	0,59	0,59	0,59	0,59
- Prix d'exercice en €	2,75	2,75	2,75	2,75
- Méthode d'évaluation utilisée	Bjersund-Stensland			
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	2,51	2,51	2,51	2,51
- Volatilité attendue	62,50%	62,50%	62,50%	62,50%
- Durée de vie moyenne du BSA	1	2	3	4
- Taux sans risque	-0,51%	-0,49%	-0,44%	-0,37%
- Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Décote d'inessibilité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Juste valeur moyenne du BSA en €	1,0761	1,0761	1,0761	1,0761
- Juste valeur totale au 30/06/2022 en k€	11,8	11,8	11,8	11,8

AGA 04-2021 - Date d'acquisition	19/04/2021
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	19/04/2021
- Nombre d'actions gratuites attribuées	248 211
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	2,51
- Durée de vie moyenne	2
- Dividendes attendus	0,00%
- Décote d'inessibilité	0,00%
- Juste valeur moyenne de l'AGA en €	2,49
- Juste valeur totale au 30/06/2022 en k€	580,6

AGA 04-2021 - Date d'acquisition	19/04/2021
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	19/04/2021
- Nombre d'actions gratuites attribuées	160 769
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	2,51
- Durée de vie moyenne	2
- Dividendes attendus	0,00%
- Décote d'inessibilité	0,00%
- Juste valeur moyenne de l'AGA en €	2,49
- Juste valeur totale au 30/06/2022 en k€	410,8

BSA 2022 - Date d'acquisition	15/02/2027
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	15/02/2022
- Date d'expiration du plan	5 ans
- Nombre de BSA attribués	1 337 276
- Nombre d'actions exerçables par BSA	1
- Prix de souscription en €	0,01
- Prix d'exercice en €	1,4488
- Méthode d'évaluation utilisée	Bjersund-Stensland
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	1,376
- Volatilité attendue	63%
- Durée de vie moyenne du BSA	5
- Taux sans risque	0,9709
- Dividendes attendus	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%
- Juste valeur moyenne du BSA en €	1,1587
- Juste valeur totale au 30/06/2022 en k€	1549,50

Note 17 Parties liées

17.1 Rémunérations des principaux dirigeants

Au 30 juin 2022, les principaux dirigeants incluent la Présidente-Directrice Générale, la Directrice des affaires réglementaires, le Directeur financier, le Directeur scientifique et la Directrice des affaires médicales.

Ces rémunérations s'établissent à 1 807 milliers d'euros pour le premier semestre 2022, à comparer à 2 512 milliers d'euros pour le premier semestre 2021 (en prenant en compte tous les Directeurs de la Société et les cotisations patronales).

La baisse de ces rémunérations est liée à la variation des effectifs.

Rémunération des principaux dirigeants <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	30/06/2021
- Avantages à court terme (salaire fixe et variable)	1 136	1 553
- Avantages postérieurs à l'emploi	22	68
- Paiement IFRS 2	649	891
Total	1 807	2 512

17.2 Autres transactions avec les parties liées

La rémunération due à Madame Carole Deffez s'élève à 22,5 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2022. Par ailleurs, la charge liée aux BSA qui lui ont été attribués en janvier 2021 s'élève à 2 milliers d'euros au 30 juin 2022.

La rémunération due à Monsieur Mathieu Simon s'élève à 22,5 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2022.

La rémunération due à Monsieur Philippe Goupit s'élève à 20 milliers d'euros au titre de son mandat

d'administrateur au 30 juin 2022. Par ailleurs, la charge liée aux BSA qui lui ont été attribués en janvier 2021 s'élève à 2 milliers d'euros au 30 juin 2022.

La rémunération due à Monsieur Peter Lichtlen s'élève à 20 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2022.

La rémunération due à Monsieur David Schilansky s'élève à 22,5 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2022.

Les modalités de l'ensemble des transactions entre les parties liées sont détaillées dans le Document d'enregistrement universel 2021.

Note 18 Résultat par action

Résultat par action	30/06/2022	30/06/2021
- Résultat net en milliers d'euros	703	(5 531)
- Nombre moyen d'actions en circulation	17 385 028	16 794 212
Résultat de base par action en euros	0,04	(0,33)

Résultat dilué par action	30/06/2022	30/06/2021
- Résultat net en milliers d'euros	703	(5 531)
- Nombre moyen d'actions en circulation dilué	18 904 913	18 417 734
Résultat dilué par action en euros	0,04	(0,30)

En nombre d'actions	30/06/2022	30/06/2021
- Nombre moyen d'actions avant dilution	17 385 028	16 794 212
- Impact des instruments dilutifs	1 519 885	1 623 522
Nombre moyen d'actions après dilution	18 904 913	18 417 734

Note 19 Tableau de flux de trésorerie

La variation du besoin en fonds de roulement est la suivante :

Variation du besoin en fonds de roulement <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	30/06/2021
- Variation des créances clients	(787)	(611)
- Variation des actifs courants	439	199
- Variation des passifs courants	(8 561)	(2 377)
Total des variations du besoin en fonds de roulement	(8 909)	(2 789)

Le besoin en fonds de roulement est essentiellement impacté par la variation des passifs courants dont l'évolution par rapport au premier semestre 2021 s'explique par la reconnaissance en chiffre d'affaires du solde des avances et acomptes reçus de SAREPTA.

Note 20 Honoraires des Commissaires aux comptes

30 juin 2022	Deloitte & Associés		Total
<i>en milliers d'euros</i>	Honoraires	%	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	32,0	100,0%	32,0
Services autres que la certification des comptes	-	-	-

30 juin 2021	Deloitte & Associés		Lex & Associés		Total
<i>en milliers d'euros</i>	Honoraires	%	Honoraires	%	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	47,0	86,2%	7,5	13,8%	54,5
Services autres que la certification des comptes	-	-	-	-	-

Note 21 Evènements postérieurs à la clôture

Depuis le 11 juillet 2022, la résiliation des accords de licence conclus avec SAREPTA pour le programme LYS-SAF302 dans le traitement de la MPS IIIA notifiée le 11 janvier 2022, est effective. Conformément aux dispositions prévues dans le cadre de cette résiliation, LYSOGENE a reçu 750 milliers de dollars au titre du remboursement des frais de R&D en juillet 2022.

6

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur l'information semestrielle**

6. Rapport des Commissaires aux comptes

LYSOGENE

Société anonyme
18, rue Jacque Dulud

92200 NEUILLY SUR SEINE

Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022

LYSOGENE

Société anonyme

18, rue Jacque Dulud

92200 NEUILLY SUR SEINE

Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022

Aux actionnaires de la société LYSOGENE

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- L'examen limité des comptes semestriels condensés de la société, relatifs à la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 1 de l'annexe des comptes semestriels.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels condensés.

Paris et Balma, le 23 septembre 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Fabien MATHIEU